La lettre du MAIRE

OCTOBRE 2015
Ville de Morangis

"Au sein de la Métropole, je porterai la voix des Morangissois "

Pascal NOURY, votre Maire
monsieurlemaire@morangis91.com
Facebook : Pascal Noury

Vice-président
«Les Portes de l'Essonne»
Vice-président du SIREDOM
Membre du conseil
d'administration du SDIS

Le Maire vous reçoit sans rendez-vous tous les vendredis de 17h à 18h30 en mairie

Mairie de Morangis
✆ 01 64 54 28 28
www.morangis91.com

MORANGIS INTÈGRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

Faire partie des 131 communes qui vont former au 1er janvier 2016 la Métropole du Grand Paris, c'est le choix qu'ont fait les élus de la Majorité municipale. Ce même choix a été celui des 4 autres communes de la CALPE et Viry-Chatillon auxquelles la loi NOTRe promulguée en août avait donné cette possibilité à condition d'en délibérer avant la mi-septembre.

La Métropole du Grand Paris (MGP), c'est :

- **131 communes dont Paris**
- **Un conseil de 209 élus**
- **4 compétences obligatoires :**
  - Le développement et l'aménagement économique, social et culturel
  - La politique locale de l'habitat
  - La protection et la valorisation de l'environnement et la politique du cadre de vie
  - L'aménagement de l'espace métropolitain

Dans ces 4 domaines, la MGP élaborera les documents stratégiques et exercera des compétences directes en lieu et place des Communes et des Communautés d'agglomération.

Il s'agit de conforter Paris et les 130 communes autour comme une véritable métropole de rang mondial.

- **Un découpage en 12 établissements publics territoriaux (EPT)**

Morangis se situe dans l'EPT 12 qui comprend 22 communes, un conseil de 92 membres avec les compétences suivantes :

- 7 compétences obligatoires en propre: l'assainissement et l'eau, la gestion des déchets ménagers et assimilés, le plan climat-air-énergie, le Plan Local d'Urbanisme, l'action sociale d'intérêt territorial, les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial
- 3 compétences partagées avec la MGP: l'aménagement, le développement économique, notamment pour nous, la ZAE et l'habitat

Les conditions du choix n'ont pas permis d'associer les Morangissois à cette décision ce que je regrette. Il fallait donc que les élus prennent leur responsabilité. Nous l'avons fait car nous pensons que pour les Morangissois, il fallait faire partie de cette nouvelle collectivité.

En effet, c'est là que seront prises toutes les décisions concernant les transports en commun, le développement économique et l'emploi, la lutte contre les nuisances environnementales qui concernent particulièrement les habitants de la Commune.

Morangis ne doit pas être absorbée ou au service de la MGP. Je porterai donc la voix des Morangissois dans le Conseil de la Métropole et dans le Conseil de l'Établissement Territorial et défendrai notamment les idées suivantes :

- Morangis n'est pas au service de la Métropole, notre Commune doit pouvoir apporter sa singularité pour enrichir la Métropole et en retour, recevoir les moyens de cette singularité.
- La Métropole du Grand Paris ne doit pas être une construction technocratique. Les citoyens doivent pouvoir y participer.
- La gouvernance du Grand Orly, si important pour l'avenir des Morangissois, doit se développer au sein de l'Établissement Public Territorial et de la Métropole.

Avec vous fidèlement

Pascal Noury, Maire de Morangis

"La gouvernance du Grand Orly doit se développer au sein de la Métropole"

Mairie de Morangis ✆ 01 64 54 28 28 - Octobre 2015 - 6500 ex - Imprimerie Grenier ✆ 01 46 15 83 00 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE